

COFI N 2014

VERSION JUILLET, MODIFIEE POUR COFI N-1 2014

SOMMAIRE

1	Signalements effectués sur COFI N-1 2013 et corrigés sur COFI N 2014	2
1.1.	Correction des anomalies signalées concernant le tableau des immobilisations (pièce 10)	2
1.2.	Disparition du n° de SIRET dans les paramètres COFI :	2
1.3.	Pièce 14 calcul des jours de trésorerie	2
1.4.	Variation des stocks et en-cours	2
1.5.	Contrôle bloquant 'variation des stocks'	2
1.6.	Pièce 11 : Inventaire des approvisionnements	2
1.7.	Correction des problèmes liés à la remontée académique Evolutions	2
1.8.	Pièce 15 : récapitulatif du solde des comptes 531 manquant	2
1.9.	Edition pièce n°3 inexacte	3
2	Principales Evolutions	3
2.1.	Contrôles préalables	3
2.1.1.	CONDITIONS D'ACCES AU COMPTE FINANCIER	3
2.1.2.	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	3
2.1.3.	EXECUTION DU BUDGET 1ERE SECTION ET COMPTABILITE GENERALE	3
2.1.4.	COHERENCE DU SENS DES SOLDES	3
2.1.5.	RESULTAT ET CAF	4
2.1.6.	CONTROLE DE COHERENCE DES VARIATIONS DE STOCKS	4
2.1.7.	COMPTES DES EXERCICES ANTERIEURS	4
2.2.	Compte de résultat	4
2.3.	Solde des classes 6 et 7	4
2.3.1.	PROPOSITION D'ECRITURE DE SOLDE	4
2.4.	Pièces principales	4
2.4.1.	BORDEREAU GENERAL	4
2.4.2.	PIECES 3 ET 4 DEVELOPPEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS	4
2.4.3.	PIECE N°5 EXECUTION DU BUDGET	4
2.4.4.	PIECE N°6 COMPTE DE RESULTAT	5
2.4.5.	PIECE N°10 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	5
2.4.6.	DEVELOPPEMENT DE CHARGES PAR SERVICE ET DEVELOPPEMENT DES PRODUITS PAR SERVICE	5

1 SIGNALEMENTS CORRIGÉS SUR COFI N 2014 SUITE COFI N-1 2013

1.1. ANOMALIES CONCERNANT LE TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (PIECE 10)

- Il existait un problème de pagination dans la pièce 10 sur l'édition complète : le numéro de page affichait 48. La page est à nouveau correctement renseignée.
- Une anomalie apparaissait à la saisie de l'onglet « Amortissement ». Concernant le solde du compte 2818, on entrait une première fois la somme, qui était bien prise en compte dans la balance. Si l'on tentait ensuite de revenir sur la saisie, la somme était à 0. Cela se produisait lorsque le compte 2818 était subdivisé. Dorénavant, le montant est conservé.

1.2. DISPARITION DU N° DE SIRET DANS LES PARAMETRES COFI :

Lorsque le n° de SIRET était absent dans le menu 'paramètres' du module COFI, on devait le saisir. Cette information disparaissait à la sortie de cet écran et devait être re-saisie lors des connexions suivantes.

1.3. PIECE 14 CALCUL DES JOURS DE TRESORERIE

Au niveau du calcul des jours de trésorerie, quand le « besoin de fonds de roulement » était supérieur au « fonds de roulement », le nombre de jour apparaissait en positif alors qu'il aurait dû apparaître en négatif. Le calcul a été corrigé, et celui-ci s'affiche dorénavant, le cas échéant, en négatif.

1.4. VARIATION DES STOCKS ET EN-COURS

Une anomalie de calcul se produisait dans l'édition de la pièce 12 quand un compte de stocks était subdivisé. Le calcul se fait maintenant correctement.

1.5. CONTROLE BLOQUANT 'VARIATION DES STOCKS'

Lorsque les soldes des comptes de classe 6 et 7 avaient été effectués manuellement, les correspondances entre les comptes de classe 6 de type 603x et leurs comptes correspondants 3x (relatives au contrôle 21 – variation des stocks) étaient faussées. Cette anomalie générait une anomalie bloquante au contrôle 21.

1.6. PIECE 11 : INVENTAIRE DES APPROVISIONNEMENTS

A l'édition de la pièce 11, la colonne "Total solde du compte balance" était à 0 alors que la somme se visualisait bien à l'écran et que la justification avait été saisie (colonne "justifié" à oui, coché "justifié hors GFC"). Le problème n'apparaissait que lorsqu'il n'y avait qu'un seul compte dans l'édition.

1.7. CORRECTION DES PROBLEMES LIES A LA REMONTEE ACADEMIQUE EVOLUTIONS

Le n° UAI de l'établissement support d'un Budget Annexe était absent dans un des fichiers de la remontée académique. Ce problème se produisait lorsque ni la CBUD du budget annexe, ni la CBUD de l'établissement support de ce Budget Annexe ne se trouvaient dans la même implantation GFC que l'agence comptable.

1.8. PIECE 15 : RECAPITULATIF DU SOLDE DES COMPTES 531 MANQUANT

Pour une édition complète du COFI, les soldes des comptes 531 n'apparaissaient pas sur la pièce 15, alors qu'ils se visualisaient bien à l'écran. A contrario, si une édition uniquement de la pièce 15 était effectuée, l'édition était correcte.

1.9. EDITION PIECE N°3 INEXACTE

Selon la version de pdfCreator utilisée, l'édition de la pièce n°3 –Développement des charges- était incorrecte. Lors de l'aperçu avant impression, le document était correct, mais dès l'impression les lignes de bas de page disparaissent. Le programme a été corrigé pour fonctionner correctement avec toutes les versions.

2 PRINCIPALES EVOLUTIONS

2.1. CONTROLES PREALABLES

2.1.1. CONDITIONS D'ACCÈS AU COMPTE FINANCIER

- Si des décisions de l'ordonnateur – DO- sont éditées ou validées après le contrôle, il y aura désormais blocage (situation similaire aux DBM). Cette règle s'applique à tout type de budget – budget principal et budget annexe-. Le contrôle devra être refait pour pouvoir accéder aux autres fonctionnalités de COFI.
- Le contrôle vérifiant si des ordres de recettes doivent être édités tiendra compte des ordres liés aux recettes externes (suite rétablissement de l'interface avec ProgrE pour l'exercice 2014).
- Les réimputations budgétaires devront être validées (message dans le cas contraire).
- Pour les réimputations comptables, les certificats devront avoir été édités (message dans le cas contraire).

2.1.2. VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT

- Les calculs prendront en compte les opérations liées aux recettes externes (suite rétablissement de l'interface avec ProgrE pour l'exercice 2014).
- Pour le contrôle du sens des soldes : les crédits et débits générés par les mandats et recettes d'extourne sont exclus pour ce contrôle. Pour le compte financier 2014, il s'agit des classes 6 et 7.

2.1.3. EXÉCUTION DU BUDGET 1ÈRE SECTION ET COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

Les calculs prendront en compte les opérations liées aux recettes externes (suite rétablissement de l'interface avec ProgrE pour l'exercice 2014) et aux opérations d'extourne.

2.1.4. COHÉRENCE DU SENS DES SOLDES

- **Pour rappel – comptes pour lesquels un solde anormal bloque le compte financier :** 10,11,12,13,14,15,16,17, 182,183,184,186,187,188, 189,2,3, 408, 41, 441, 4452, 4455, 4456, 4457, 463, 466, 468, 4672, 4674, 471, 472, 473, 476, 477, 48, 49 500, 5112,5113, 5114,5115, 5116, 5117, 5118,53,54, 5159, 609-619-629-709-861,862, 863
- **Pour rappel- solde créditeur anormal :** 119-129-139-20-21-23-26-27-31-32-33-34-35-409-41 sauf 419-425-4287-429-4387-441 sauf 4419- 4456 - 4487-462-463-4687-472-4735-476-486-500- 511-5151-53-54-585 -60 sauf 603 et 609- 61 sauf 619 – 62 sauf 629- 63-64-65-66-67-68-69-709- 802-861-862
- **Pour rappel – solde débiteur anormal :** 103-1068-110-120-131-138-15-16-28-29-39-40 sauf 409-419-421-423-427-4282-4286-431-437-4382-4386-4419 - 443 – 4452 – 4455 – 4457 - 447- 4482-4486-466-4671-4672-4674-4686-471-4731-477-487-49-5159-590-609-619-629-7 sauf 709 et 713-801-863-

2.1.5. RESULTAT ET CAF

- Les calculs prendront en compte les opérations liées aux recettes externes (suite rétablissement de l'interface avec ProgrE pour l'exercice 2014).

2.1.6. CONTROLE DE COHERENCE DES VARIATIONS DE STOCKS

Ce contrôle n'est pas effectué si le solde des classes 6 et 7 a été effectué manuellement.

2.1.7. COMPTES DES EXERCICES ANTERIEURS

- Ce contrôle non bloquant permet de vérifier si les comptes de recouvrement des exercices antérieurs (4111, 4113, 4115, 4117, 4121 et 4631) ont un débit des opérations de l'exercice nul et un crédit du bilan d'entrée nul.
- Si le contrôle de chaque compte est correct, "pas d'anomalie" signalé. Dans le cas inverse, chaque compte incorrect est présenté avec les débits et crédits du bilan d'entrée et des opérations de l'exercice.

2.2. COMPTE DE RESULTAT – PIECE 6

Il est possible de saisir les montants du compte de résultat de l'exercice antérieur (compte 2013 pour COFI N 2014). Cf § 2.4.4 ci-dessous.

2.3. SOLDE DES CLASSES 6 ET 7**2.3.1. PROPOSITION D'ECRITURE DE SOLDE**

Les calculs tiennent compte des recettes externes, des recettes d'extourne et des mandats d'extourne.

2.4. PIECES PRINCIPALES**2.4.1. BORDEREAU GENERAL**

- Le nombre d'ordres de recettes et d'annulations de recettes tiendra compte des ordres liés aux recettes externes.
- Les réimputations budgétaires (même service, même compte) ne sont pas comptées sur le bordereau, uniquement les réimputations comptables (service ou compte différent).
- Sur le bordereau des juges de compte, le n° de pièce sera édité sur toutes les pages.

2.4.2. PIECES 3 ET 4 DEVELOPPEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS

- Les montants concernant l'extourne sont restitués en ligne
- Les calculs prendront en compte les opérations liées aux recettes externes (suite rétablissement de l'interface avec ProgrE pour l'exercice 2014) .

2.4.3. PIECE N°5 EXECUTION DU BUDGET

- Les calculs prendront en compte les opérations liées aux recettes externes (suite rétablissement de l'interface avec ProgrE pour l'exercice 2014).

2.4.4. PIÈCE N°6 - COMPTE DE RESULTAT

Rappel des montants de l'exercice précédent

Les montants du compte de résultat du Compte financier précédent doivent être rappelés sur le Compte de résultat de l'exercice - ajout d'une colonne N-1 -. **Cette procédure fera l'objet d'une automatisation uniquement à compter du COFI 2015, procédure décrite ci-après.**

Pour le COFI 2014, ces informations sont à saisir à partir de l'édition de cette même pièce du COFI 2013.

- Après édition du compte de résultat (COFI 2014 exercice antérieur), les montants édités seront sauvegardés en vue d'être restitués lors du compte financier de l'exercice suivant (2015).
Cette sauvegarde ne pourra être effectuée que si la comptabilité générale de l'établissement de l'exercice suivant (2015) est dans la même implantation.
- Avant édition du compte de résultat (COFI 2015): les montants de l'exercice antérieur, stockés lors du Compte financier précédent (COFI 2014) seront affichés dans un écran de saisie. Ils seront modifiables par l'utilisateur.

La modification d'un montant écrasera le montant stocké l'exercice précédent et celui-ci ne pourra être récupéré.

Si les montants de l'exercice antérieur ne sont pas connus ils seront initialisés à zéro. L'utilisateur devra alors saisir les montants à l'aide de l'édition du compte de résultat de l'exercice antérieur.

En cas de modification de la pièce « compte de résultat » d'un exercice à l'autre (plan comptable modifié, règles de comptabilisation modifiées...), les nouvelles lignes qui n'auront pas de correspondance avec celles de l'exercice précédent (lignes éclatées, fusionnées ou créées) auront un rappel initialisé à zéro et modifiable par l'utilisateur. Celui-ci devra saisir les montants à l'aide de la balance définitive de l'exercice précédent.

2.4.5. PIÈCE N°10 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

Le solde du compte 291 devra être réparti entre les comptes 212 à 216 et 218

Un nouveau compte 217 Biens historiques et culturels est ajouté en 2014 dans le plan comptable. Pour le compte 217 et le compte 211 Terrains, on ne prend en compte ni amortissement, ni dépréciation.

2.4.6. DEVELOPPEMENT DE CHARGES PAR SERVICE ET DEVELOPPEMENT DES PRODUITS PAR SERVICE

Les montants concernant l'extourne sont restitués en ligne. Les calculs prendront en compte les opérations liées aux recettes externes (suite rétablissement de l'interface avec ProgrE pour l'exercice 2014).

3

SIGNALEMENTS CORRIGÉS SUR COFI N - 1 2014

3.1. CONTRÔLE SOLDE NUL DU SERVICE DES BOURSES NATIONALES

Un contrôle vérifiant le solde nul du service des bourses nationales s'effectuait au moment du solde des comptes de classe 6 et 7. Ce contrôle a été déplacé et le message "Le résultat du service des Bourses Nationales doit être nul" s'affiche dès le lancement du compte financier.

3.2. RECAPITULATIF DES BORDEREAUX DES ORDRES DE PAIEMENTS A 0 (ZERO)

A la page 4 du bordereau général pour le juge du compte, le récapitulatif des bordereaux des ordres de paiements était à 0 (zéro) dans le cas où la comptabilité budgétaire se trouvait dans une implantation différente de la comptabilité générale.

3.3. CONCORDANCE COMPTE 181/185

Dans le cas de fermeture d'un budget annexe en cours d'année un contrôle bloquant sur la concordance des comptes 181 – 185 peut persister pour l'établissement support. (vérification périodique).

Ce contrôle ne sera pas bloquant lors de la réalisation du compte financier 2014.